

## **SCEANCE DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Thierry DUFOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2014

Etaient présents Mmes et Ms : CARIAT Jacky ; CHARAMOND Lucile ; CLAVE Claude ; DUBOIS Catherine ; DUFOUR Thierry ; DUNET Marcel ; LEFORT Janine ; QUINCAMPOIX Xavier ; RENAUD Lynette ; TESSIER Nadine ; VILLEDIEU Michelle ; VIOLET Ghyslaine

Etaient absents : CAMPORESI Christophe (pouvoir à DUFOUR Thierry) ; CHAPELIER Jean-Luc (pouvoir à VIOLET Ghyslaine) ; METTOUX Robert (pouvoir à TESSIER Nadine).

Jacky CARIAT a été élu secrétaire de séance.

---

### **DELIBERATION 2014/26 du 20/06/2014**

#### **MOTION DE SOUTIEN ET D'ENGAGEMENT POUR ALTIA Stamping**

Cette motion a pour objectif de soutenir les salariés et leurs représentants des sites ALTIA La Souterraine, Bessines, Beaucourt, Meaux, le Pirey qui se retrouvent dans une situation de redressement judiciaire avec un risque important sur l'avenir de leurs emplois.

Restant attaché à l'indépendance de la justice, nous, élus de la République Française considérons que notre rôle va au-delà du soutien moral et c'est pourquoi nous demandons au tribunal de bien vouloir prendre en compte la proposition portée par les représentants du personnel notamment CGT, de prolonger la période d'observation afin de laisser le temps d'une reprise industrielle qui n'oublie personne.

Au regard de l'audience du Tribunal du 16 juin 2014, ce n'est pas le chemin qui est privilégié !

Il est urgent d'intervenir afin que d'autres solutions soient mises en œuvre.

En effet, nous considérons, comme l'avancent les représentants, que l'Etat et les Constructeurs Automobiles doivent non seulement prendre des engagements sur les charges à venir pour pérenniser l'activité et donc l'emploi, mais aussi entrer dans la gouvernance et au capital du nouveau groupe pour garantir l'implication et le contrôle de ces acteurs sur le long terme afin que ces entreprises ne se retrouvent pas dans la même situation dans 2 à 5 ans.

Nous avons pris l'engagement devant la population du bassin d'emploi de La Souterraine et de Bessines, lors de la réunion publique du Vendredi 13 juin 2014 à La Souterraine, de pousser cette idée au plus haut sommet de l'Etat afin qu'elle soit mise en œuvre.

Cette motion n'est donc qu'une étape d'un processus pour faire aboutir cette idée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de voter cette motion.

---

#### **DELIBERATION 2014/27 du 20/06/2014**

##### **AUTORISATION COMPTABLE**

Monsieur le Maire fait Part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'autoriser le comptable en matière de recouvrement au-delà de la mise en demeure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et donne autorisation de poursuite au comptable en matière de recouvrement au-delà de la mise en demeure.

---

#### **DELIBERATION 2014/28 du 20/06/2014**

##### **MOTION RELATIVE AU PROJET DE REFORME TERRITORIALE**

**CONSIDERANT** les annonces du Président de la République relatives aux perspectives de réforme de l'organisation territoriale de notre pays,

**CONSIDERANT** la pertinence que conserve le département, entité historique et géographique de référence, qui demeure un territoire de projet et de développement,

**RAPPELANT** les efforts réalisés par notre collectivité pour assumer l'ensemble de ses missions obligatoires sans renoncer à certaines actions volontaristes indispensables à la vitalité de nos zones rurales, particulièrement en matière d'aide aux communes et intercommunalités, de soutien aux associations sportives et culturelles, d'économie, de tourisme et d'environnement,

**RAPPELANT** que notre niveau d'investissement a été maintenu au même niveau depuis plusieurs années, afin de maintenir l'attractivité de nos territoires, en dépit des ressources budgétaires de moins en moins dynamiques,

**CONSTATANT** que les Français placent aujourd'hui très majoritairement leur confiance dans l'action menée par les élus locaux (maire, conseillers municipaux, conseillers généraux),

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents ou représentés**

**EST FAVORABLE** à une réforme territoriale qui puisse marquer une nouvelle étape de décentralisation, de façon à rendre plus lisible, plus efficace et moins coûteuse l'organisation institutionnelle de notre pays,

**PREND ACTE** de la volonté du gouvernement de modifier la taille des intercommunalités et de conforter la place des communes dans l'architecture territoriale de notre pays,

**DESAPPROUVE** la perspective de suppression, renvoyée à une hypothétique révision constitutionnelle à l'horizon 2020, des Conseils Généraux, alors qu'ils doivent demeurer les échelons de proximité et de solidarité, les garants de la cohésion sociale et de l'équilibre des territoires,

**AFFIRME** que cette suppression ne sera source d'aucune économie significative d'argent public, et qu'elle risque d'obérer la qualité des services de proximité rendus par les Conseils Généraux et leurs agents,

**DENONCE** les propos visant à mettre en cause l'implication et le rôle des élus locaux pour justifier la diminution de leur nombre,

**DEMANDE** au gouvernement de mettre en œuvre une concertation approfondie avec l'ensemble des élus locaux quant aux évolutions à venir sur les transferts de compétences et de modalités financières qu'elles impliquent,

**DEMANDE** au gouvernement :

Le maintien du Conseil Départemental sur les espaces ruraux et d'une action publique départementale de proximité et de solidarité dans un département comme la Creuse.

---

**DELIBERATION 2014/29 du 20/06/2014**

**ANNULATION DE LA DELIBERATION 2014 /018 du 05/04/2014**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture de la Creuse en date du 16 mai 2014 l'informant que la délibération n°2014/018 du 05/04/2014 concernant la désignation des membres délégués au CIAS est illégale en vertu de l'article L.123-6.

C'est au SIVOM de Fursac de désigner les membres.

Il propose donc d'annuler cette délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de procéder à l'annulation de cette délibération.

---

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE  
DE L'ELECTION DES SENATEURS**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-sept heures trente minutes, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : CARIAT Jacky ; CHARAMOND Lucile ; CLAVE Claude ; DUBOIS Catherine ; DUFOUR Thierry ; DUNET Marcel ; LEFORT Janine ; QUINCAMPOIX Xavier ; RENAUD Lynette ; TESSIER Nadine ; VILLEDIEU Michelle ; VIOLET Ghyslaine.

Etaient absents : CAMPORESI Christophe (pouvoir à DUFOUR Thierry) ; CHAPELIER Jean-Luc (pouvoir à VIOLET Ghyslaine) ; METTOUX Robert (pouvoir à TESSIER Nadine).

- **Mise en place du bureau électoral**

M. DUFOUR Thierry, maire a ouvert la séance.

M. CARIAT Jacky a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM TESSIER Nadine, QUINCAMPOIX Xavier (les plus jeunes), CHARAMOND Lucile, CLAVE Claude (les plus âgés).

- **Election des délégués**

- **Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués**

1. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
2. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... 15
3. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... 0
4. Nombre de suffrages exprimés [2 - 3] ..... 15
5. Majorité absolue ..... 8

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
DUFOUR Thierry	14	Quatorze
TESSIER Nadine	11	Onze
CLAVE Claude	11	onze

- **Proclamation de l'élection des délégués**

Mr DUFOUR Thierry né le 30/04/1963 à FOLLES (87),  
38 route de Saint Priest, 23 290 SAINT PIERRE DE FURSAC,  
a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr CLAVE Claude né le 28/06/1947 à BELLAC (87),

Les Moulins, 23 290 SAINT PIERRE DE FURSAC,  
a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme TESSIER Nadine née le 21/11/1963 à Limoges (87),  
1 bis Créchat, 23 290 SAINT PIERRE DE FURSAC,  
a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

- **Election des suppléants**

- **Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants**

1. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
2. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... 15
3. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... 0
4. Nombre de suffrages exprimés [2 - 3] ..... 15
5. Majorité absolue ..... 8

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
DUBOIS Catherine	15	Quinze
CHARAMOND Lucile	14	Quatorze
VIOLET Ghyslaine	14	Quatorze

- **Proclamation de l'élection des suppléants**

Mme DUBOIS Catherine née le 15/09/1961 à Guéret (23),  
Follasseau, 23 290 SAINT PIERRE DE FURSAC,  
a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme CHARAMOND Lucile née le 22/03/1940 à Paris (75),  
16 Chabannes, 23 290 SAINT PIERRE DE FURSAC,  
a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme VIOLET Ghyslaine Nadine née le 31/03/1952 à Bagnaux (92),  
1 Ribbes, 23 290 SAINT PIERRE DE FURSAC,  
a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

- **Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt juin deux mille quatorze, à dix-huit heures, vingt minutes, en triple exemplaires a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.